

Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 février 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le conseiller, Roland Clermont.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2017-02-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 16 janvier 2017. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h34 à 19h38

Lors de la période de question, il n'y a qu'une seule intervention.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2017

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2017.

2017-02-02

Demande de dérogation mineure - 1181-1187 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Construction Emanuel Raymond inc. pour madame Caroline Pelland* ;

ATTENDU que la demande a pour but de reconstruire le bâtiment situé aux 1181-1187 rue Notre-Dame, ce qui déroge aux aspects suivants des articles 3.4.1 et 3.8 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- la marge avant du bâtiment est de 4,28 mètres au lieu de 7,5 mètres ;
- la marge latérale droite du bâtiment est de 2,96 mètres au lieu de 3,65 mètres ;
- un logement sera aménagé au sous-sol en dessous d'un local destiné à un usage non résidentiel.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, une personne intéressée se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative aux 1181-1187, rue Notre-Dame, telle que ci-haut décrite ;

Que la présente résolution est cependant conditionnelle à l'émission du permis d'autorisation de démolition dudit immeuble.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-03

Demande de permis PIIA logement additionnel - lot 5 860 522 - rue Rose

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Daniel Chevalier inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de construire une habitation de type unifamilial isolé comportant un logement additionnel sur le lot 5 860 522 situé sur la rue Rose ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA pour une habitation de type unifamilial isolé comportant un logement additionnel qui visent, entre autres, à ce que ce type de construction ait l'apparence architecturale d'une résidence unifamiliale ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction d'une habitation de type unifamilial isolé comportant un logement additionnel sur le lot 5 860 522, tels que présentés par *Gestion Daniel Chevalier inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-04

Demande de permis PIIA enseigne - 81 chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *International Néon pour Développement Brookline, Immeubles Marché Lavaltrie inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer deux enseignes murales et l'enseigne dans la structure communautaire au 81 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 81, chemin de Lavaltrie, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-05

Demande de permis PIIA - 251 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Guy Noël* ;

ATTENDU que le projet vise la reconstruction au 251 rue Notre-Dame, d'une habitation de type unifamilial isolé, récemment incendiée ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de reconstruction d'une habitation de type unifamilial isolé au 251, rue Notre-Dame, tels que présentés par *monsieur Noël*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-06

Demande de permis PIIA - 1221 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Anne-Marie Quévillon pour madame Édith Perreault* ;

ATTENDU que le projet vise à remplacer l'enseigne sur poteaux dans la structure existante au 1221 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 1221, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum - Règlement RRU2-29-2016

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-29-2016 *aux fins de modifier le règlement de zonage RRU2-2012 et plus spécifiquement de lever l'interdiction, dans certaines zones commerciales, de transformer un commerce en logement*.

2017-02-07

Adoption du règlement RRU2-29-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-29-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-29-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de lever*

l'interdiction, dans certaines zones commerciales, de transformer un commerce en logement, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-08

Adoption du règlement 218-1-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 218-1-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 218-1-2017 intitulé : *Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-09

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de construction RRU4-2012

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier diverses dispositions du règlement de construction numéro RRU4-2012.

2017-02-10

Adoption du projet de règlement RRU4-1-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro RRU4-1-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU4-1-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier diverses dispositions du règlement de construction numéro RRU4-2012.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-11

Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement sur les PIIA

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption,

qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2017-02-12

Adoption du projet de règlement 208-1-2017

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 208-1-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 208-2015 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-13

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage RRU2-2012

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier la hauteur des bâtiments dans la zone C-118 et les usages autorisés dans la zone A-29.

2017-02-14

Adoption du 1er projet de règlement RRU2-30-2017

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-30-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans la zone C-118, la hauteur des bâtiments et, dans la zone A-29, les usages autorisés*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-15

Demande de modification au schéma d'aménagement révisé

ATTENDU que la zone A-29 est située en zone agricole gouvernementale ;

ATTENDU que la zone A-29 correspond à la portion de l'emprise de l'autoroute 40 située à l'ouest de l'autoroute 31 ;

ATTENDU que cette portion de l'autoroute 40 comprend, entre les voies routières, l'aire de services du ministère des Transports du Québec et ce, depuis plus de 40 ans ;

ATTENDU que l'aire de services ne constitue aucune menace pour le territoire et les activités agricoles ;

ATTENDU que l'affectation agricole, prévue au schéma d'aménagement révisé, limitera cette zone qu'à des usages agricoles ;

ATTENDU que cette situation compliquera inutilement, dans l'aire de services, la gestion des usages autres qu'agricoles ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal demande à la MRC de D'Autray de prévoir, au schéma d'aménagement révisé, une affectation adaptée à la présence de l'aire de services de l'autoroute 40 ;

Que la Ville de Lavaltrie souhaite être informée des développements dans ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-16

Avis de motion et dispense de lecture - règlement protection des sources d'eau potable

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

2017-02-17

Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte - 2017

ATTENDU le *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte* ayant pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national ;

ATTENDU qu'un segment de la Route verte est situé sur le territoire de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a investi un montant de 10 285,46 \$, incluant les taxes, pour l'ensemble des travaux admissibles audit programme pour l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que la Ville de Lavaltrie adresse une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte*, pour l'année 2017 ;

Que le montant total des dépenses admissibles s'élève à 10 285,46 \$, incluant les taxes, pour l'entretien de l'ensemble du segment de la Route verte admissible à l'aide financière, soit une longueur de 4,16 km ;

Que le trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-18

Demande de soumissions par voie d'invitation - services professionnels en architecture - 273-275 rue Notre-Dame

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour recevoir des offres de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise aux normes et de rénovation des bâtiments situés aux 273-275 rue Notre-Dame à Lavaltrie ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant à la liste des soumissionnaires invités, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-19

Demande de soumissions par voie d'invitation - marquage de rues, piste cyclable, traverses d'écoliers, dos d'âne, lignes d'arrêt et stationnements

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour le marquage de rues, piste cyclable, traverses d'écoliers, dos d'âne, lignes d'arrêt et stationnements ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant à la liste des soumissionnaires invités, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-20

Demande de soumissions publiques - réparation de pavage et coupe de rues

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour la réparation de pavage et la coupe de rues.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-21

Demande de soumissions publiques - remplacement des équipements de pompage et automatisation de l'usine de filtration

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour le remplacement des équipements du pompage et automatisation de l'usine de filtration ;

Que la présente résolution abroge, à toutes fins que de droit, les résolutions numéros 2016-07-34, 2016-07-35 et 2016-09A-24 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-22

Demande de soumissions publiques - services professionnels pour la programmation des automates de l'usine de filtration

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour recevoir des offres de services professionnels pour la programmation des automates de l'usine de filtration ;

Que la présente résolution abroge, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2016-09A-25 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-23

Autorisation de signature - renouvellement du protocole d'entente - Club de soccer de Lavaltrie

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise la chef de division - sport et plein air, madame Nathalie Des Alliers, à signer, pour et au nom de la

Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec le *Club de soccer de Lavaltrie* ;

Que madame Des Alliers agisse à titre de représentante de la Ville auprès de l'organisme, relativement à l'application de ce protocole d'entente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-24

Appui au Regroupement pour un Québec en santé

Il est proposé par madame Michele Dawe

Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie adhère au *Regroupement pour un Québec en santé* et l'appuie dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin que ce dernier :

- poursuive et intensifie les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et Québécois :
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ;
- investisse les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables, l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et tous les Québécois ;

Que ladite résolution soit acheminée au député de Berthier, monsieur André Villeneuve, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-25

Appropriation du fonds de parcs - aménagement d'un terrain de basketball au parc des Riverains - étude géotechnique

Il est proposé par madame Isabelle Charette

Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Solmatech*, portant la date du 20 janvier

2017, pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant l'aménagement d'un terrain de basketball au parc des Riverains ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat s'élèvent à 6 600 \$, excluant les taxes applicables ;

Que cette somme soit appropriée du fonds de parcs et transférée au poste budgétaire 02 701 51 411 - *Honoraires plan concept devis aménagement parc* ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2016-12-34 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-26

Adoption du règlement numéro 223-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 223-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro 223-2017 intitulé : *Règlement décrétant l'exécution de travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée et visant plus spécifiquement la relocalisation et l'amélioration des terrains de tennis, du terrain de ballon-panier ainsi que les aires de jeux et d'entraînement et de procéder à ces fins à un emprunt de 1 097 885 \$, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-27

Inscription - activité Municipalité première de classe 2017

ATTENDU que la persévérance scolaire est l'affaire de tous ;

ATTENDU que l'école a besoin de notre appui et que notre Ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

ATTENDU que les journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager nos jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal reconnaisse la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Ville de Lavaltrie ;

Que pour ce faire, nous nous engageons à participer et à relever le défi de *Municipalité première de classe 2017* :

1. maintenir la certification OSER-JEUNES ;
2. démontrer notre adhésion aux journées de la persévérance scolaire en portant les rubans vert et blanc ;
3. utiliser les réseaux sociaux pour parler des journées de la persévérance scolaire ;
4. reconnaître l'importance de la lecture en créant des activités via la bibliothèque municipale ;
5. poursuivre la participation de la Ville dans le cadre de l'activité physique pour encourager les jeunes ;
6. être partenaire de divers programmes pour contrer le décrochage scolaire avec l'école secondaire ;
7. poursuivre la collaboration entre les écoles primaires et la Ville pour la gestion du programme d'aide aux devoirs ;
8. distribuer des outils de sensibilisation aux parents lors d'activités ou d'interventions ;
9. diffuser des messages d'encouragement et de félicitations aux nouveaux diplômés sur le tableau électronique et dans le bulletin municipal.

Que madame Josée Perreault, chef de division loisirs et vie communautaire soit mandatée à inscrire la Ville à l'activité *Municipalité première de classe 2017* et à assurer les suivis auprès de l'organisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-28

Déclaration des bibliothèques québécoises

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Michele Dawe

Que la Ville de Lavaltrie appuie la *Déclaration des bibliothèques québécoises* qui identifie ces institutions comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-29

Nomination au poste de technicien en comptabilité

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, suite à la recommandation du comité de sélection, procède à l'embauche de madame Josée Desrochers au poste de technicien en comptabilité ;

Que la date d'entrée en fonction de madame Desrochers est le 13 février 2017 ;

Que le statut de madame Desrochers est celui d'une personne salariée permanente ;

Que madame Desrochers soit rémunérée à l'échelon 3 du poste de technicien en comptabilité et qu'elle soit soumise à une période d'essai de 575 heures ;

Que les autres conditions de travail présentement consenties à madame Desrochers sont celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée permanente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-30

Nomination au poste de technicien en comptabilité

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, suite à la recommandation du comité de sélection, procède à l'embauche de madame Cynthia Ménard au poste de technicien en comptabilité ;

Que la date d'entrée en fonction de madame Ménard est le 14 février 2017 ;

Que le statut de madame Ménard est celui d'une personne salariée permanente ;

Que madame Ménard soit rémunérée à l'échelon 3 du poste de technicien en comptabilité et qu'elle soit soumise à une période d'essai de 575 heures ;

Que les autres conditions de travail présentement consenties à madame Ménard sont celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée permanente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-31

Modification de la résolution 2016-05-24 - Comité paritaire en santé et sécurité au travail

ATTENDU que le conseil municipal a été informé de la démission de monsieur André Houle, directeur du Service des infrastructures, du génie et de l'environnement, de son poste de membre du Comité paritaire en santé et sécurité au travail en date du 19 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal modifie la résolution numéro 2016-05-24 en abrogeant la nomination de monsieur André Houle, au siège numéro 1 du Comité paritaire en santé et sécurité au travail en le remplaçant par monsieur Antoine Lagimonière, directeur adjoint du Service des infrastructures, du génie et de l'environnement pour la période du 6 janvier 2017 au 30 avril 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-32

Ratification d'embauches diverses

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

| Nom | Titre | Taux horaire |
|-----------------|--|---------------------|
| Vanessa Lizotte | Surveillante - ski 14 janvier au 4 mars 2017 | 12,33 \$ |
| Kevin Kiorilli | Manoeuvre temporaire 19 janvier 2017 à indéterminée | 17,92 \$ |
| Cédric Grenier | Manoeuvre temporaire 19 janvier 2017 à indéterminée | 17,38 \$ |

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-33

Adoption du règlement numéro 224-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 224-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 224-2017 intitulé : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunication et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 152 140 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-34

Autorisation de signature - vente de terrains municipaux

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte les offres d'achat de monsieur Martin Gravel concernant les lots suivants :

- lot 5 785 401 (rue Arcand) au prix de 70 000 \$, incluant les taxes applicables ;
- lot 5 860 525 (rue Rose) au prix de 45 865 \$, incluant les taxes applicables ;

Que mandat soit donné à l'*Étude notariale Laporte et Associés notaires inc.* de préparer les contrats de vente de ces terrains ;

Que le contrat relatif au lot 5 785 401 doit comporter la condition suivante :

Qu'une distance minimale de 20 mètres à partir de la ligne arrière du lot soit disponible et libre d'accès à la rue Odilon-Boutin ;

Que les conditions et obligations, telles que décrites au courriel de M^e Madly Laporte en date du 27 juin 2016, fassent partie intégrante de chacun de ces contrats ;

Que les honoraires professionnels relatifs à ces contrats soient aux frais de l'acquéreur ;

Que le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, lesdits contrats.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-35

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits aux avis de changement suivants :

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

| | | |
|------------------|-------------|---------------|
| Gilles Malo inc. | Avenant 186 | (5 140,62 \$) |
| Gilles Malo inc. | Avenant 187 | (1 651,31 \$) |

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 197-2014 – Travaux d'aménagement d'un terrain de soccer

| | | |
|--------------------------------|------------|--------------|
| Les Entreprises C. Dubois inc. | Coupon 943 | 33 671,34 \$ |
|--------------------------------|------------|--------------|

Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux

| | | |
|----------------|------------|--------------|
| Beudoin Hurens | Coupon 941 | 12 474,79 \$ |
|----------------|------------|--------------|

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

| | | |
|------------------|------------|---------------|
| Gilles Malo inc. | Coupon 944 | 127 315,31 \$ |
|------------------|------------|---------------|

Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration

| | | |
|-----------|------------|-------------|
| Nordikeau | Coupon 942 | 3 406,14 \$ |
|-----------|------------|-------------|

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 décembre 2016 au 25 janvier 2017.

2017-02-36

Autorisation de paiement - comptes à payer d'une partie du mois de janvier 2017

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés d'une partie du mois de janvier 2017 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 600 955,01 \$ selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 367 à 371, 41847, 41579 à 41737, 41739 à 41768) ;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-37

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7^e jour du mois de février 2017.

Jean Claude Gravel, maire